

<https://www.charentelibre.fr/charente/gond-pontouvre/a-gond-pontouvre-l-ombre-de-la-sirmet-embrase-un-nouveau-projet-d-usine-de-recyclage-29713603.php>

À GOND-PONTOUVRE, L'OMBRE DE LA SIRMET EMBRASE UN NOUVEAU PROJET D'USINE DE RECYCLAGE



Encore traumatisés par le récent incendie de la Sirmet, élus et habitants font bloc contre l'implantation du géant AFM Recyclage à Gond-Pontouvre. Alors que l'enquêteur public a donné son feu vert, la fronde locale s'organise. Un rassemblement suivi de la constitution d'une association est prévu ce vendredi.

Une petite sœur de la Sirmet, l'usine de traitement des déchets à Gond-Pontouvre, va-t-elle voir le jour ? Sur cette même commune, le géant AFM Recyclage, filiale de la multinationale française Derichebourg, projette d'implanter au lieu-dit « Les Machenaudes », dans la zone industrielle n°3, un centre de tri sur une parcelle d'1,6 hectare où un bâtiment industriel couvert de 679 m² est prévu. Un projet devant lequel se lève une opposition marquée par le spectaculaire incendie de l'usine SIRMET le 25 mai, le troisième en deux mois.

1. Comment les opposants musclent leur jeu ?

Pour faire entendre leurs revendications, les contestataires s'organisent de manière officielle. Rassemblés sous la forme d'un collectif « dans l'urgence et dans l'émotion » selon leurs termes, ils vont se constituer en association à l'issue d'un rassemblement ouvert à tous ce vendredi à 12h sur le parvis de la mairie de Gond-Pontouvre. « On a tous en tête la SIRMET, résument Patrick SERVANT et Olivier BALZER, habitants de Gond-Pontouvre, qui mènent le combat. Notre ville n'est pas une poubelle ! » Leur banderole « Anti AFM » plantée sur le rond-point principal de l'avenue du Maréchal-Juin a été vandalisée la semaine dernière. Une pétition en ligne, lancée par Nicolas DUBARRY, le troisième homme à la pointe des revendications, cumule à ce jour 496 signatures.



« Notre ville n'est pas une poubelle ! »

Une opposition partagée par les mairies dont la première concernée, Gond-Pontouvre, qui a adopté à l'unanimité une motion contre cette installation, tout comme L'Isle-d'Espagnac.

« Si c'est pour avoir le même style d'entreprise que la SIRMET, c'est une catastrophe, déplore Maryline VINET, nouvelle maire de Gond-Pontouvre. Le site est à proximité d'habitations et à 300 mètres à vol d'oiseau d'une école, il est à côté d'un cours d'eau et présente des problèmes d'accès pour les secours (voir plus bas). » Et l'élue d'avertir : « On ira jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au tribunal. »

Appelé à réagir à la suite d'un vœu formulé par le groupe LFI lors du dernier conseil municipal d'Angoulême le 24 juin, Pascal MONIER, adjoint à l'urbanisme, juge que « rien ne nous autorise à penser que ce projet est dangereux ou pose des difficultés. Par ailleurs, il faut faire très attention à la fragilité actuelle de l'économie circulaire. Toute la filière du recyclage est déficitaire. Je suis favorable à l'industrialisation du recyclage, indispensable pour atténuer le réchauffement climatique. » Et de reprocher aux élus insoumis « d'être pour les énergies renouvelables mais pas à côté de chez eux. »

2. Quel est l'avis de l'enquêteur public ?

Une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale déposée par AFM Recyclage s'est tenue du 10 novembre au 10 décembre 2025. Bien que plusieurs communes aient manifesté leur refus et que l'ensemble des observations formulées par les riverains soient défavorables au projet, l'enquêteur a émis, en janvier 2026, un avis favorable. Si ce « oui » donne un coup d'accélérateur au projet et rapproche l'industriel du feu vert final, il est

assorti de plusieurs réserves majeures qui valident les craintes des habitants : le rapport pointe, entre autres, que la cuve de gazole en hauteur aggraverait un incendie, et que des caméras thermiques sont indispensables pour surveiller les points chauds potentiels comme les batteries au lithium.

3. Et maintenant ?

Dans un rapport du 28 mai, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (Dreal) a validé en partie le projet. Elle propose au Préfet d'accorder l'autorisation demandée par AFM Recyclage, hormis pour les activités de centre de véhicules hors d'usage. Le dossier est désormais sur le bureau du préfet Jérôme Harnois. « Notre crainte, c'est qu'il l'accepte juste avant de partir », redoutent les opposants. Arrivé en 2024, le haut fonctionnaire n'a pas, pour l'instant, programmé son départ, bien que la durée moyenne sur ce poste oscille entre deux et trois ans. Sollicitée, la préfecture indique qu'« à ce stade, nous sommes dans l'attente des réponses de l'exploitant sur le projet d'arrêté préfectoral et des prescriptions qu'il contient. Une rencontre est prévue dans les prochains jours avec lui, avant un échange avec les élus. » L'entreprise, elle, se refuse à tout commentaire : « Une communication sera faite ultérieurement. Nous attendons que des rendez-vous se finalisent. »

Le parallèle avec la Sirmet est-il justifié ?

La comparaison avec la SIRMET est le principal argument des riverains, mais AFM Recyclage conteste. Dans le rapport d'enquête publique, l'industriel rappelle que son projet porte sur un site de collecte et non de traitement des déchets comme c'est le cas de la Sirmet. « Il ne comportera pas de broyeur, ni de presse-cisaille et le tri sera effectué de façon manuelle ou à l'aide d'une simple pelle mécanique », poursuit la société, ajoutant que « la surface aménagée sera de 5000 m² contre 50 000 m² occupés par la SIRMET. » Selon AFM Recyclage, son site n'a pas vocation à stocker les matériaux mais à les envoyer vers les centres de Bassens, en Gironde, et Coulombiers, dans la Vienne, où ils seront traités.

Quid du risque d'incendie ? C'est l'argument choc tiré du rapport. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 16) s'alarme des « difficultés opérationnelles » pour maîtriser un sinistre sur ce site, en raison d'un accès unique pour les pompiers et d'un risque « d'effet domino » entre les zones de stockage.

Faut-il en vouloir à l'ancien maire ?

Gérard DEZIER est l'ancien maire de Gond-Pontouvre. C'est lui qui, le 13 mars 2024, a accordé le permis de construire à AFM Recyclage. « Tout était conforme aux règles d'urbanisme. Je n'avais aucune raison de m'y opposer. » La loi ne lui permettait pas de refuser sous peine d'être attaqué par l'industriel et d'être condamné. « Le regret que j'ai, c'est de ne pas avoir eu les résultats des études environnementales avant de délivrer le permis », poursuit-il. Seules ces dernières, arrivées bien après la demande de permis, permettent aux élus de se prononcer sur les risques réels du site et de formaliser leur rejet. En clair, on ne peut pas en vouloir à Gérard Dezier qui n'a fait qu'appliquer la loi.